

Declaration of Conformity

According to 47CFR, Part 2 and 15, Class B Personal Computers and Peripherals; and/or CPU Boards and Power Supplies used with Class B Personal Computers:

We: Epson America, Inc.
Located at: 3840 Kilroy Airport Way, MS 3-13
Long Beach, CA 90806
Telephone: (562) 981-3840

Declare under sole responsibility that the product identified herein, complies with 47CFR Part 2 and 15 of the FCC rules as a Class B digital device. Each product marketed, is identical to the representative unit tested and found to be compliant with the standards. Records maintained continue to reflect the equipment being produced can be expected to be within the variation accepted, due to quantity production and testing on a statistical basis as required by 47CFR §2.909. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Trade Name: Epson®
Type of Product: Multifunction printer
Model: C643A
Marketing Name: WF-C579R

Epson America, Inc. Limited Warranty

Important Notice: This Limited Warranty contains important legal terms and conditions, including an arbitration provision. Please review carefully.

Welcome and Congratulations

Congratulations on your purchase of the Epson® WorkForce® Pro WF-C500R Series printer. Your printer is designed to provide consistent high-quality output in the corporate color inkjet printing environment. To ensure your complete satisfaction with its performance, Epson is pleased to include the Epson PreferredSM Limited Warranty described in this document.

This limited warranty includes priority toll-free technical phone support and other services as noted under Limited Warranty for Commercial Products. Should you have a question or experience a problem with your printer, simply call the exclusive Epson Preferred toll-free number and select the technical support option as described in this booklet. Please have your serial number available for the technical support specialist. Since it's an exclusive number, your call will be answered promptly.

Once again, congratulations and welcome to the Epson Preferred Family.

For Epson Preferred Technical Support

Follow these easy steps to obtain technical support.

Step 1: Have your serial number available.

Step 2: Call toll-free (866) 212-8743.

Step 3: Follow the voice prompt instructions.

Step 4: Be prepared to work with the Technical Support Specialist to diagnose the problem.

Operating hours: Currently Monday through Friday, 6 AM to 6 PM, Pacific Time (subject to change)

Limited Warranty for Commercial Products

- 1. What Is Covered:** Epson America, Inc. (“Epson”) warrants to the first end-user customer that the Epson WorkForce Pro WF-C500R Series printer covered by this limited warranty statement, if purchased and used in the United States, Canada, or Puerto Rico, will conform to the manufacturer’s specifications and will be free from defects in workmanship and materials for a period of one (1) year from the date of original purchase (proof of purchase required), or two hundred forty thousand (240,000) pages, whichever occurs first (“Warranty Period”). This warranty is not transferable. Epson also warrants that the consumable ink cartridges enclosed with the engine will perform to the manufacturer’s specified usage, which usage may expire before the expiration of the limited warranty for the printer.
- 2. What Epson Will Do To Correct Problems:** Should your Epson WorkForce Pro WF-C500R Series printer prove defective during the Warranty Period, please call the toll-free Epson Preferred support line identified in this booklet. This line will be answered during Epson’s regular support hours (currently, 6:00 AM to 6:00 PM Pacific Time, Monday through Friday — subject to change). When you call, please be prepared to provide the service technician with proof of purchase information including the unit serial number and original date of purchase. You may also need to provide proof of purchase if warranty coverage cannot be verified by the serial number. An Epson service technician will work with you to try to resolve the problem, and if your printer needs repair, diagnose the issue and determine what parts may be required. If service is required, the printer exchange service program may be utilized. In the event the printer exchange service program is utilized, the technician will provide additional instructions related to the program. For additional information regarding the printer exchange service program, please see Printer Exchange in Section 3 below. When service involves the exchange of a unit or its parts, the items replaced become the property of Epson. The new items assume the remaining Warranty Period of the original Product. The replacement unit and parts may be new or remanufactured to Epson standards.
- 3. Printer Exchange:** Epson may, at its sole discretion, elect to replace a printer that requires technical service. Under these circumstances, Epson will replace the printer with the same or a comparable printer refurbished to the Epson standard of quality. (The replacement printer will not include promotional materials, accessories, stands, documentation, manuals, software, or cables.) The customer must be able to receive, unpack, and install the replacement printer, and prepare the defective printer for return shipment by following the procedures described in the *User’s Guide*/documentation provided by Epson.

The repacked defective printer will be picked up by a carrier designated by Epson. If the defective product is not returned within seven (7) business days of receipt of the replacement printer, the customer will be invoiced at the price of the replacement printer. If the unit is returned damaged because you have not properly packed or shipped it, you will be billed for the damage. It is your responsibility to unpack, re-install optional components, and set up the exchange printer at your location. Epson does not cover damage caused by improper installation.
- 4. What This Warranty Does Not Cover:** This warranty does not cover damage to the Epson product caused by parts or supplies not manufactured, distributed or certified by Epson. Consumables, supplies, accessories, other expendable items, such as rollers or pads and items identified as being replaceable by the user in the *User’s Guide*/documentation, are not covered under this warranty. Consumables are items that wear out under normal use and must be replaced by the end user as needed. Other items that are not covered are excluded below.

A. Standard Exclusions:

1. Any damage caused by misuse, abuse, improper installation, neglect, failure to maintain, improper packing or shipping, disasters such as fire, flood, lightning, improper electrical currents, software problems, or interaction with non-Epson products.
2. Any damage caused by using non-Epson inks, ink cartridges or ink delivery systems in the printer.
3. Any damage caused by using non-Epson media (except for media expressly recommended by Epson).
4. Any damage, maintenance or service arising from excessive or continuous use.
5. Any damage caused by, or any service for, third-party software, applications, parts, components or peripheral devices added to the product after its shipment from Epson, such as dealer or user-added boards, components, or cables.

6. Any damage caused by installing the printer next to a heat source or directly in the path of an air vent or air conditioner.
7. Service when the printer is used outside the U.S., Canada, or Puerto Rico.
8. Service where the printer label, logo, rating label, or serial number has been removed.
9. Any damage from service performed by other than an Epson Authorized Servicer.
10. Any service or replacement of consumable items or maintenance consumables, such as ink cartridges, ink supply units, ink packs, pick-up rollers, and ADF rollers.
11. Any cosmetic damage or wear to product casings or covers.
12. Any color change or fading of printed media, garments, or reimbursement of materials or services required for reprinting.
13. Any product or parts purchased as used, refurbished, or reconditioned.
14. Any damage caused by using improper packaging materials or improper packaging and shipping when returning a product for repair or replacement. You will be invoiced for such shipping damages to product.

B. Product Specific Exclusions:

1. There is no warranty coverage once the printer has reached two hundred forty thousand (240,000) pages.
2. Any service for replacement of consumable maintenance accessories.
3. Any damage caused by improper use, neglect or improper performance of user-level maintenance as documented in the *User's Guide*. See the Maintenance section of your *User's Guide* for in-depth maintenance instructions.

Note: If a claimed defect cannot be identified or reproduced in service, you will be held responsible for costs incurred.

5. **DISCLAIMER OF WARRANTIES; EPSON'S SOLE AND EXCLUSIVE LIABILITY AND YOUR EXCLUSIVE REMEDY FOR BREACH OF WARRANTY SHALL BE LIMITED TO EITHER, AT EPSON'S OPTION, REPAIR OR REPLACEMENT AS SET FORTH ABOVE. THE WARRANTY AND REMEDY PROVIDED ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER EXPRESSED OR IMPLIED WARRANTIES INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE AND NON-INFRINGEMENT. SOME LAWS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES. IF THESE LAWS APPLY, THEN ALL EXPRESS AND IMPLIED WARRANTIES ARE LIMITED TO THE WARRANTY PERIOD IDENTIFIED ABOVE. UNLESS STATED HEREIN, ANY STATEMENTS OR REPRESENTATION MADE BY ANY OTHER PERSON OR FIRM ARE VOID. SOME STATES DO NOT ALLOW LIMITATIONS ON HOW LONG IMPLIED WARRANTIES LAST, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.**
6. **EXCLUSION OF DAMAGES; EPSON'S MAXIMUM LIABILITY: IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OR ANY LOST PROFITS, COST OF SUBSTITUTE EQUIPMENT, DOWNTIME, CLAIMS OF THIRD PARTIES, INCLUDING CUSTOMERS, OR INJURY TO PROPERTY, RESULTING FROM THE USE OR INABILITY TO USE THE EPSON PRODUCT, WHETHER RESULTING FROM BREACH OF WARRANTY OR ANY OTHER LEGAL THEORY. IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR DAMAGES OF ANY KIND IN EXCESS OF THE ORIGINAL RETAIL PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT. SOME STATES DO NOT ALLOW EXCLUSION OR LIMITATION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.**
7. **Disputes, Arbitration, Governing Laws:**
 - A. Both you and Epson agree that any controversy or claim arising out of or relating to Epson products or services or this agreement, shall be resolved by arbitration on an individual, non-class, non-representative basis, rather than in court. The arbitration shall be governed by the rules of JAMS that are in effect when the arbitration is filed, excluding any rules that permit arbitration on a class or representative basis and under the rules set forth in this agreement. The arbitrator, and not any federal,

state, or local court or agency shall have the exclusive authority to resolve any dispute relating to the interpretation, applicability, enforceability, or formation, including but not limited to, any claim that all or any part is void or voidable. JAMS rules are available at <http://www.jamsadr.com> or by calling 1-800-352-5267. Disputes shall be resolved by a single neutral arbitrator, and both parties shall have a reasonable opportunity to participate in the selection of the arbitrator. If you wish, you may appear at the arbitration by phone. The arbitrator is bound by the terms of this agreement.

- B. Pre-arbitration Steps and Notice. Before submitting a claim for arbitration, you agree to try, for sixty (60) days, to resolve any dispute informally by contacting us at customer.inquiries@ea.epson.com. Please include your name, address and contact information, the facts giving rise to the dispute, and the relief requested. You agree to act in good faith to resolve the dispute, but if you and Epson do not reach a resolution within the sixty (60) days, you may commence an arbitration.
 - C. Opt-out. You may elect to opt-out (exclude yourself) from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this agreement by sending a written letter to Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3840 Kilroy Airport Way, Long Beach, CA 90806, within thirty (30) days of your purchase of the Epson products and/or services that specifies (i) your name, (ii) your mailing address, and (iii) your request to be excluded from the final, binding individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this Section 7. In the event that you opt-out consistent with the procedure set forth above, all other terms shall continue to apply, including the requirement to provide notice prior to litigation.
 - D. There is no judge or jury in arbitration and your grounds for appeal are limited, however, the arbitrator is empowered to grant relief and award you the same damages as a court could, including declaratory or injunctive relief. Judgment on the arbitration may be entered in any court having jurisdiction.
 - E. Notwithstanding the foregoing, you may bring an individual action in a small claims court of your state or municipality if the action is within that court's jurisdiction and is pending only in that court.
 - F. Notwithstanding the foregoing, we also both agree that you or we may bring suit in court to enjoin infringement or other misuse of trademark, patent infringement, copyright, or trade secret.
 - G. Any action must be brought within one (1) year of the expiration of the warranty.
 - H. If any provision in this Section 7 is found to be unenforceable, that provision shall be severed with the remainder of this agreement remaining in full force and effect. The foregoing shall not apply to the prohibition against class or representative actions. This means that if Section (I) (below) is found to be unenforceable, the entire Section 7 (but only Section 7) shall be null and void.
 - I. **We each agree that any dispute resolution proceedings will be conducted only on an individual basis and not in a class, consolidated or representative action.**
 - J. This Section 7 is governed by the Federal Arbitration Act.
8. **Other Provisions:**
- A. Other Rights You May Have: This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from jurisdiction to jurisdiction. Some jurisdictions do not allow limitations on how long an implied warranty lasts, or allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you.
 - B. Warranties in Canada: In Canada, warranties include both warranties and conditions.
 - C. Governing Law: Except for any claims subject to arbitration pursuant to Section 7, you and Epson agree that the law of the state where you reside shall govern.
 - D. Venue: Except for claims subject to arbitration pursuant to Section 7, in the event of a dispute you and Epson both consent to the jurisdiction of your state of residence or, if none, then of the courts in Los Angeles County, California.

Purchasing Extended Service: the Epson Preferred Plus Plan

The Epson Preferred Limited Warranty Plan offers premium warranty service during your warranty coverage period (the first to occur of 1 year, or two hundred forty thousand [240,000] pages). We'd like to inform you of the opportunity to continue enjoying Epson service after the end of this warranty through our Preferred Plus Plan — Epson's extended service contract for the Epson WorkForce Pro WF-C500R Series printer. The Preferred Plus Plan provides continued access to our toll-free priority technical support line, and on-site hardware service for your Epson printer. Epson's extended service contracts do not extend the page limitation; see current terms at time of purchase. The Preferred Plus Plan must be purchased before expiration of your original warranty coverage for such additional coverage to apply.

Déclaration de conformité

Selon la norme 47CFR, parties 2 et 15, régissant les ordinateurs personnels et périphériques de classe B, et/ou les unités centrales et les dispositifs d'alimentation électrique utilisés avec les ordinateurs personnels de classe B :

nous, Epson America, Inc.
situés au 3840 Kilroy Airport Way, MS 3-13, Long Beach, CA 90806, U.S.,
téléphone : 562 981-3840,

déclarons, sous notre seule et unique responsabilité, que le produit identifié dans les présentes est conforme à la norme 47CFR, parties 2 et 15, des règles FCC régissant les dispositifs numériques de classe B. Chaque produit commercialisé est identique à l'appareil représentatif testé et jugé conforme aux normes. Les registres maintenus continuent d'indiquer que l'équipement produit devrait se situer dans les limites de variation acceptables, du fait de la production en quantité et des essais statistiques réalisés, conformément au règlement 47CFR, alinéa 2.909. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : 1) cet appareil ne doit pas provoquer de brouillage nuisible, et 2) cet appareil doit tolérer le brouillage à la réception, y compris le brouillage risquant de provoquer un fonctionnement indésirable.

Nom commercial : Epson®
Type de produit : Imprimante multifonction
Modèle : C643A
Nom de commercialisation : WF-C579R

Garantie limitée d'Epson America, Inc.

Avis important : La présente garantie limitée comporte d'importantes modalités juridiques, y compris les dispositions en matière d'arbitrage. Veuillez la lire attentivement.

Bienvenue et félicitations

Nous vous félicitons d'avoir acheté une imprimante de la série Epson® WorkForce® Pro WF-C500R. Votre imprimante a été conçue de manière à offrir un rendement de haut niveau en matière d'impression couleur à jet d'encre pour entreprise. Pour s'assurer que vous êtes pleinement satisfait du rendement de ce produit, Epson vous offre la garantie limitée Epson Preferred^{MS}, qui est décrite dans le présent document.

Cette garantie limitée inclut un service de soutien technique par téléphone gratuit et les autres services indiqués dans la section « Garantie limitée s'appliquant aux produits commerciaux ». Si vous avez des questions ou que vous éprouvez un problème avec votre imprimante, il suffit de composer le numéro sans frais d'Epson Preferred et de choisir l'option du soutien technique, selon les instructions qui figurent dans le présent livret. Veuillez avoir votre numéro de série en main pour pouvoir le donner au spécialiste du soutien technique. Comme il s'agit d'un numéro de téléphone unique, votre appel pourra être traité rapidement grâce à celui-ci.

Une fois de plus, félicitations et bienvenue dans l'univers d'Epson Preferred.

Pour recourir au soutien technique Epson Preferred

Pour obtenir du soutien technique, suivez simplement ces étapes :

Étape 1 : Assurez-vous d'avoir votre numéro de série en main.

Étape 2 : composez le 905 709-2567 (soutien en français) ou le numéro sans frais 1 866 212-8743 (en anglais seulement).

Étape 3 : Suivez les instructions vocales.

Étape 4 : Le spécialiste du soutien technique vous aidera à déterminer la cause du problème.

Heures d'ouverture : Les heures actuelles sont du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h, heure du Pacifique (elles peuvent faire l'objet de changements).

Garantie limitée s'appliquant aux produits commerciaux

- 1. Éléments couverts par la garantie :** Epson America, Inc. (« Epson ») garantit au client et utilisateur de première main que l'imprimante de la série Epson WorkForce Pro WF-C500R couverte par la présente garantie limitée, si elle est achetée et utilisée au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico, sera conforme aux caractéristiques du fabricant et exempte de tout défaut de fabrication et de vice de matériau durant une période d'un (1) an à compter de la date d'achat d'origine (preuve d'achat requise), ou jusqu'à deux cent quarante mille (240 000) pages, selon la première éventualité (la « période de garantie »). La présente garantie n'est pas transférable. Epson garantit en outre que les cartouches d'encre fournies avec l'appareil offriront un rendement conforme aux seuils prévus par le fabricant en matière d'utilisation, ces seuils pouvant être atteints avant l'expiration de la garantie limitée de l'imprimante.
- 2. Ce que fera Epson pour remédier aux problèmes :** Veuillez communiquer avec le service de soutien d'Epson Preferred en composant le numéro sans frais indiqué dans le présent livret si votre imprimante de la série Epson WorkForce Pro WF-C500R s'avère défectueuse pendant la période de garantie. Il sera possible d'obtenir du soutien auprès d'Epson en composant ce numéro pendant les heures d'ouverture régulières du service (actuellement de 6 h à 18 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi — peuvent faire l'objet de changements). Au moment de votre appel, assurez-vous d'avoir les renseignements de votre preuve d'achat en main, notamment le numéro de série du produit et la date d'achat d'origine, pour pouvoir les fournir au technicien. Si la garantie ne peut être vérifiée au moyen du numéro de série, vous pourriez devoir fournir la preuve d'achat. Un technicien d'Epson vous aidera à résoudre le problème. Si votre imprimante doit être réparée, il posera un diagnostic afin de déterminer quelles pièces pourraient être nécessaires. Lorsqu'une intervention est nécessaire, le programme d'échange d'imprimante pourrait être utilisé. Dans le cas où le programme d'échange d'imprimante est utilisé, le technicien fournira des instructions supplémentaires concernant le programme. Pour obtenir des informations supplémentaires concernant le programme d'échange d'imprimante, veuillez consulter la section 3 « Échange d'imprimante » ci-dessous. Lorsqu'une intervention nécessite l'échange d'un appareil ou de certaines de ses pièces, les éléments remplacés deviennent la propriété d'Epson. Les nouveaux éléments sont couverts pour la période de garantie restante du produit original. Les appareils de remplacement et pièces pourront être neufs, ou réusinés conformément aux normes de qualité d'Epson.
- 3. Échange d'imprimante :** Epson peut, à son entière discrétion, choisir de remplacer une imprimante qui nécessite un service technique. Le cas échéant, Epson remplacera l'imprimante par une imprimante du même modèle ou d'un modèle comparable remise à neuf conformément aux normes de qualité d'Epson. (L'imprimante de remplacement ne comprendra pas le matériel de promotion, les accessoires, les supports, les documents, les guides, les logiciels ou les câbles.) Le client doit être en mesure de recevoir, de déballer et d'installer l'imprimante de remplacement, ainsi que de préparer l'imprimante défectueuse pour l'envoi de retour, en suivant les instructions indiquées dans le *Guide de l'utilisateur*/les documents fournis par Epson.

Un transporteur désigné par Epson procédera au ramassage de l'imprimante défectueuse remballée. Si le produit défectueux n'est pas retourné dans les sept (7) jours ouvrables suivant la réception de l'imprimante de remplacement, le prix de l'imprimante de remplacement sera facturé au client. Si l'imprimante est endommagée en raison d'un emballage ou d'un envoi inapproprié de votre part, les dommages vous seront facturés. Il vous incombe de déballer l'imprimante de remplacement, de réinstaller les composantes optionnelles et de la configurer sur place. Epson ne couvre aucun dommage causé par une installation incorrecte.
- 4. Ce que la présente garantie ne couvre pas :** Cette garantie ne s'applique pas aux dommages subis par le produit Epson découlant de l'utilisation de pièces et de fournitures qui ne sont pas fabriquées, distribuées ou homologuées par Epson. Les articles consommables, les fournitures, les accessoires et les autres articles consommables comme les rouleaux ou les tampons, ainsi que les articles indiqués dans le *Guide de l'utilisateur* et les documents comme étant remplaçables par l'utilisateur, ne sont pas couverts par la présente garantie. Les articles consommables sont des articles qui s'usent dans le cadre d'une utilisation normale de l'appareil et qui doivent être remplacés, au besoin, par l'utilisateur final. Les autres articles qui ne sont pas couverts sont mentionnés dans les exclusions ci-dessous.

A. Exclusions usuelles :

1. Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une utilisation abusive, une installation incorrecte, une négligence, un entretien inadéquat, des avaries lors de l'emballage ou du transport, les catastrophes comme un incendie, une inondation, la foudre, une surtension électrique, des problèmes logiciels ou une interaction avec des produits de marque autre qu'Epson.

2. Tous les dommages découlant de l'utilisation dans l'imprimante d'encre, de cartouches d'encre ou de systèmes d'alimentation en encre d'une autre marque qu'Epson.
3. Tous les dommages découlant de l'utilisation d'un support d'une autre marque qu'Epson (sauf les supports recommandés expressément par Epson).
4. Tous les dommages, besoins d'entretien ou de réparation découlant d'une utilisation excessive ou continue du produit.
5. Tous les dommages causés par des logiciels, des applications, des pièces, des composantes ou des appareils périphériques de tiers ajoutés au produit après son envoi par Epson ou tout entretien visant ceux-ci; par exemple, les cartes, composantes ou câbles ajoutés par le revendeur ou l'utilisateur.
6. Tous les dommages causés par l'installation de l'imprimante près d'une source de chaleur ou directement dans la trajectoire d'une grille d'aération ou d'un climatiseur.
7. L'entretien lorsque l'imprimante est utilisée hors du Canada, des États-Unis ou de Porto Rico.
8. L'entretien lorsque l'étiquette de l'imprimante, le logo, la plaque signalétique ou le numéro de série ont été enlevés.
9. Tous les dommages résultant de l'entretien fait par un tiers autre qu'un réparateur Epson agréé.
10. Tout remplacement d'articles consommables ou d'entretien, comme les cartouches d'encre, les unités d'alimentation d'encre, les sacs d'encre, les rouleaux d'entraînement de papier et les rouleaux pour l'alimentation automatique en documents (AAD), ou tout entretien visant ces éléments.
11. Tous les dommages de nature esthétique, ou l'usure des boîtiers ou capots.
12. Le changement de couleur ou la décoloration des impressions et des vêtements, ainsi que le remboursement des matériaux ou des frais d'entretien nécessaires pour les réimpressions.
13. Tous les produits ou toutes les pièces achetés usagés, remis à neuf ou remis en état.
14. Tous les dommages causés par des matériaux d'emballage inappropriés ou découlant d'un emballage et d'un transport inappropriés lorsqu'un produit est retourné à des fins de réparation ou de remplacement. Les dommages subis par le produit lors du transport vous seront facturés.

B. Exclusions visant ce produit :

1. Dès que deux cent quarante mille (240 000) pages ont été imprimées, la garantie ne s'applique plus.
2. Tout remplacement d'accessoire de type consommable servant à l'entretien du produit.
3. Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une négligence ou un fonctionnement inadéquat relevant de l'entretien par l'utilisateur, selon ce qui est prévu dans le *Guide de l'utilisateur*. Consultez la section d'entretien de votre *Guide de l'utilisateur* pour obtenir des instructions détaillées concernant l'entretien.

Remarque : Si une anomalie déclarée ne peut être identifiée ou reproduite, les frais engagés seront à votre charge.

5. **STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIES : LA RESPONSABILITÉ UNIQUE ET EXCLUSIVE D'EPSON ET VOTRE DÉDOMMAGEMENT EXCLUSIF EN CAS DE RUPTURE DE GARANTIE SERONT LIMITÉS, AU CHOIX D'EPSON, À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT, COMME INDIQUÉ CI-DESSUS. LA GARANTIE ET LE DÉDOMMAGEMENT SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'APTITUDE À UNE FIN PARTICULIÈRE ET DE NON-VIOLATION DE DROITS. CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. LE CAS ÉCHÉANT, L'EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE À LA PÉRIODE DE GARANTIE MENTIONNÉE PRÉCÉDEMMENT. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITES PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS VISANT LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.**
6. **EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'EPSON : NI EPSON NI LES MEMBRES DE SON GROUPE NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES**

DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCIDENTELS OU INDIRECTS, DES PERTES DE BÉNÉFICES, DES COÛTS DE L'ÉQUIPEMENT DE SUBSTITUTION, DU TEMPS D'ARRÊT, DES RÉCLAMATIONS DE TIERS, Y COMPRIS DE CLIENTS, OU DES DOMMAGES MATÉRIELS RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT EPSON OU DE L'IMPOSSIBILITÉ DE L'UTILISER, QUE CE SOIT À LA SUITE D'UNE VIOLATION DE LA GARANTIE OU EN FONCTION DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. EN AUCUN CAS EPSON OU LES MEMBRES DE SON GROUPE NE PEUVENT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES DE QUELQUE TYPE QUE CE SOIT QUI EXCÈDENT LE PRIX D'ACHAT AU DÉTAIL ORIGINAL DU PRODUIT. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS VISANT LES DOMMAGES EXEMPLAIRES OU INDIRECTS; LES LIMITATIONS INDIQUÉES PRÉCÉDEMMENT POURRAIENT AINSI NE PAS ÊTRE APPLICABLES.

7. Litiges, arbitrage, lois applicables :

- A. Vous et Epson convenez que toutes les controverses ou réclamations en lien avec les produits ou services d'Epson ou avec la présente entente seront réglées par arbitrage sur une base individuelle (et non en recours collectif ou représentatif), plutôt que devant les tribunaux. L'arbitrage sera régi par le règlement de JAMS en vigueur au moment où une demande d'arbitrage est déposée, et par les règles énoncées dans la présente entente, à l'exclusion des règles qui permettent l'arbitrage sur la base de recours collectifs et de mesures représentatives. L'arbitre, et non un tribunal ou un organisme fédéral, provincial, territorial ou local, détient le pouvoir exclusif de régler un différend découlant de l'interprétation, de l'applicabilité, du caractère exécutoire ou de la création des présentes, y compris, mais sans s'y limiter, toute déclaration indiquant qu'une partie ou l'intégralité des présentes est nulle ou annulable. On peut consulter le règlement de JAMS à l'adresse <http://www.jamsadr.com>, ou en composant le 1 800 352-5267. Les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, et les deux parties doivent avoir une possibilité raisonnable de participer à la sélection de l'arbitre. Si vous le souhaitez, vous pouvez comparaître par téléphone. L'arbitre est lié par les conditions de la présente entente.
- B. Préparation à l'arbitrage et avis. Avant de soumettre une demande d'arbitrage, vous acceptez de vous efforcer, pendant soixante (60) jours, de résoudre tout litige de façon informelle en communiquant avec nous à l'adresse : customer.inquiries@ea.epson.com. Prière de nous indiquer votre nom, votre adresse, vos coordonnées, les faits à l'origine du litige et la réparation demandée. Vous vous engagez à agir de bonne foi pour résoudre le conflit, mais si vous et Epson n'arrivez pas à convenir d'un règlement au cours de la période de soixante (60) jours, vous pouvez alors démarrer la procédure d'arbitrage.
- C. Retrait. Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d'arbitrage individuelle, exécutoire et finale, et de la renonciation aux procédures de recours collectif et aux mesures représentatives mentionnées dans la présente entente en adressant une lettre à Epson America, Inc., à l'attention du : Legal Department, 3840 Kilroy Airport Way, Long Beach, CA 90806, U.S., dans les trente (30) jours suivant votre achat de produits et/ou services Epson, dans laquelle figurent (i) votre nom, (ii) votre adresse postale, et (iii) votre demande d'être exclu de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle et de la renonciation aux procédures de recours collectif et aux mesures représentatives figurant au présent article 7. Dans le cas où vous choisissez de vous retirer en suivant la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres conditions continuent de s'appliquer, y compris l'obligation de fournir un avis préalable à un différend.
- D. Il n'y a ni juge ni jury lors d'un arbitrage et vos motifs d'appel sont limités, mais l'arbitre est habilité à accorder des réparations et peut vous accorder les mêmes dommages-intérêts qu'un tribunal pourrait le faire, y compris un jugement de constatation ou une mesure injonctive. La décision de l'arbitrage pourra faire l'objet d'un jugement par tout tribunal compétent.
- E. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez intenter une action individuelle à la Cour des petites créances de votre province ou municipalité si l'action relève de la compétence de ce tribunal et qu'elle est en instance uniquement dans cette cour.
- F. Nonobstant ce qui précède, chacune des deux parties aux présentes reconnaît en outre qu'elle peut lancer une poursuite en cour visant à interdire la violation ou toute autre utilisation abusive de ses marques de commerce, brevets, droits de propriété intellectuelle ou secrets commerciaux.
- G. Toutes les actions doivent être intentées dans l'année (1 an) suivant la date d'expiration de la garantie.
- H. Si l'une ou l'autre des dispositions du présent article 7 est déclarée inexécutoire, cette disposition sera retirée et le reste de la présente entente restera en vigueur. Ce qui précède ne s'applique pas à

l'interdiction de recours collectif ou de mesures représentatives. Par conséquent, si l'article (I) (ci-après) est déclaré inexécutoire, l'article 7 en entier (et seul l'article 7) deviendra nul et non avenu.

I. Les deux parties aux présentes acceptent que les procédures de règlement des différends ne soient effectuées que sur une base individuelle et non dans le cadre d'une action collective, de groupe, ou de mesures représentatives.

J. Le présent article 7 est régi par la Federal Arbitration Act.

8. Autres dispositions :

A. Autres droits que vous pourriez avoir : La présente garantie vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon le territoire de compétence. Certains pays n'autorisent pas les limitations quant à la durée d'une garantie implicite ni les exclusions ou limitations des dommages exemplaires ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient ainsi ne pas être applicables.

B. Garanties au Canada : Au Canada, les garanties englobent les garanties et les conditions.

C. Loi applicable : À l'exception des réclamations qui font l'objet d'un arbitrage conformément aux dispositions de l'article 7, vous et Epson reconnaissez que les lois de la province ou de l'État où vous résidez président.

D. Lieu : Dans l'éventualité d'un différend, à l'exception des réclamations qui font l'objet d'un arbitrage conformément aux dispositions de l'article 7, vous et Epson reconnaissez la compétence des tribunaux de la province ou l'État où vous résidez ou, s'il n'y en a pas, de ceux du comté de Los Angeles, Californie, États-Unis.

Achat d'une garantie prolongée : le plan Epson Preferred Plus

La garantie limitée Epson Preferred offre une protection de première qualité pendant la période couverte (1 an ou deux cent quarante mille [240 000] pages, selon la première éventualité). Vous pouvez continuer de profiter du soutien d'Epson après l'expiration de la présente garantie en souscrivant au plan Preferred Plus, une garantie prolongée offerte par Epson pour l'imprimante de la série Epson WorkForce Pro WF-C500R. Le plan Preferred Plus vous permet d'avoir accès en tout temps à notre service de soutien technique prioritaire par téléphone gratuit, ainsi qu'à notre service de réparation sur place pour votre imprimante Epson. Les garanties prolongées d'Epson n'augmentent pas la limite s'appliquant au nombre de pages; reportez-vous aux conditions d'utilisation en vigueur au moment de l'achat pour connaître cette limite. Le plan Preferred Plus doit être acheté avant l'expiration de votre garantie d'origine afin que la couverture supplémentaire s'applique.



413639800

© 2018 Epson America, Inc., 5/18
CPD-55863
Printed in XXXXXX
Pays d'impression : XXXXXX